

RELATIONS CEE-MAROC

M. Pisani effectue les 17 et 18 mai 1984 une visite au Maroc. Il aura des entretiens avec le premier ministre, M. Karim Lamrini, ainsi qu'avec plusieurs membres du gouvernement et en particulier le ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, M. Azeddin Guessus.

Les relations entre la Communauté et le Maroc ont commencé en 1969 avec la signature d'un accord commercial qui n'était qu'une première étape vers un accord de coopération plus vaste. Sept ans plus tard, en 1976, un accord de coopération est signé à Rabat avec l'objectif d'établir une coopération entre les deux parties et de favoriser le développement économique et social du Maroc. L'accord couvre tous les domaines de la coopération, c'est-à-dire les échanges commerciaux, la coopération financière et économique ainsi que la main d'oeuvre. Il a une durée illimitée et est entré en vigueur, après ratification, le 1er novembre 1978. Il est assorti d'un premier protocole financier qui expire le 31 octobre 1981 et qui alloue une aide de 130 Mio ECU (56 Mio ECU prêts de la BEI, 58 Mio ECU prêts à conditions spéciales et 16 Mio ECU aide non remboursable). Le deuxième protocole financier (1981-1986) prévoit un montant de 199 Mio ECU (90 Mio ECU prêts de la BEI, 42 Mio ECU prêts à conditions spéciales et 67 Mio ECU aide non remboursable).

Les échanges commerciaux

Le déficit de la balance commerciale du Maroc vis-à-vis de la CEE s'est accru fortement au cours des dernières années.

Les exportations marocaines consistent essentiellement en matières premières (phosphates, minerais), les produits industriels (textiles, engrais chimiques, chaussures) et les produits alimentaires (fruits, légumes et conserves de poissons). Les importations de la CEE sont des produits manufacturés et des biens d'équipement.

	Echanges CEE-Maroc						en Mio ECU
	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
IMPORT	779	834	841	1012	1164	1203	1343
EXPORT	1310	1524	1342	1679	1479	1744	2017
SOLDE	+ 441	+ 690	+ 501	+ 667	+ 315	+ 541	+ 674

La coopération financière

Le premier protocole financier a été totalement engagé avant son expiration le 31 octobre 1981. Toutes les demandes de financement présentées par le Maroc ont été acceptées par la Commission et par la BEI. A présent, la quasi totalité des projets est dans une phase d'exécution avancée et certains sont déjà terminés. Les principaux secteurs économiques bénéficiaires de l'aide communautaire ont été les infrastructures (ports, adduction d'eau), les petites et moyennes industries, l'agriculture, la formation.

Le deuxième protocole financier se caractérise par la concentration des crédits sur un nombre limité de projets, dont certains susceptibles de cofinancement avec d'autres bailleurs de fonds, arabes notamment.

Les priorités sectorielles suivantes ont été retenues : sécurité alimentaire (Barrage Aït Chouarit, aménagement agricole, programme de La Caisse Nationale de Crédit Agricole), formation (équipements techniques et scientifiques), énergie (centrale hydroélectrique), développement social (restructuration de bidonvilles), infrastructure portuaire (extension du port Mohammedia). La mise en oeuvre du programme se poursuit à un rythme particulièrement rapide. Les crédits engagés représentent déjà, à ce jour, 66 % du montant global.

Aide alimentaire

Au cours de la période 1971-1983 le Maroc a bénéficié d'une aide directe et indirecte portant sur 89.400 tonnes de céréales, 12.543 tonnes de lait en poudre et 1.030 tonnes de butteroil.

En 1982 la Communauté lui a octroyé une aide d'urgence de 300.000 ECU pour remédier aux conséquences de la sécheresse (sauvegarde du bétail, achat de fourrage).
